



une prise en charge partielle de
votre billet de spectacle :



20 euros à déduire du prix de votre billet !

A vos agendas, les actions du mois !

Une balade et baignade à cheval

à partir de 8 ans



En partenariat avec la
ferme équestre **Le Ranch***
à **Sagone**
et l'École d'Équitation de
Haute-Corse** à **Furiani**

* équipée d'un Cavalève &

** labellisée "Équi Handi Club"

Participation des agents : 20 euros

Un baptême de plongée

à partir de 8 ans

à Ajaccio, Bastia
et Porto-Vecchio



Participation des agents : 20 euros

Une balade en mer vers la réserve de SCANDOLA, au départ d'Ajaccio &



Participation des agents :
adulte : 20 euros enfant : 10 euros

Vous pouvez être accompagné de vos ayants-droit (conjoint,
enfant mineur ou majeur à charge **uniquement**) dans la
limite des places disponibles.

La SRIAS de Corse apporte une attention toute
particulière à la thématique du Handicap



19/07 : Gypsy Kings
20/07 : Rozedale - KYO
21/07 : Gipsy Jazz Friends -
Thomas DUTRONC
22/07 : DANAKIL -
GROUNDATION
23/07 : BIRELI LAGRENE -
Michel JONASZ
24/07 : KENDJI GIRAC
25/07 : High Fade - MC
SOLAAR
26/07 : Guitar Nich Project -
YOUSOU NDOUR



Les Stages d'été...

Inscription à partir du 15 juin 2025 :

Stage pâtisserie (Funfoot Baleone)

Du 7 au 11 juillet 2025

Accueil dès 8h30 le matin et jusqu'à 17h le soir

Enfants âgés de 6 à 10 ans

Repas fourni

Participation des agents : 60 euros



Stage multisports

(le temple du foot Baleone et en extérieur)

1 semaine en juillet ou août 2025

Accueil dès 8h30 le matin et jusqu'à 17h le soir

Enfants âgés de 6 à 14 ans

Repas fourni (au centre)

Participation des agents : 60 euros



D'autres stages d'été à découvrir
prochainement



Comment contacter la SRIAS de Corse ?

Par courrier : Secrétariat général pour les affaires de Corse
– secrétariat de la SRIAS – Palais Lantivy – cours
Napoléon – 20188 Ajaccio Cedex 9

Par mail : srias@corse.gouv.fr

Par téléphone : 04 95 11 13 12 / 06 88 88 48 14

Site internet : <https://www.srias-corse.fr>

Rédaction et mise en page : Michelle Barbolosi
Présidente de la SRIAS de Corse

Colonies de vacances et séjours linguistiques



Séjours non subventionnés :



Des colonies de vacances pour les 6 à 17 ans pour tous les goûts, pour tous les âges avec un large choix d'activités (sports nautiques en tout genre, activités nature, montagne, mécaniques, artistiques, scientifiques, équitation...).

La réservation se fait par téléphone au 04.95.55.20.20 ou en ligne via www.igesa.fr, accompagné d'un justificatif de votre appartenance à la fonction publique d'état (copie du bulletin de salaire, de la carte professionnelle ou du titre de pension).

Attention il faut se déclarer "conventionné" au moment de l'inscription en ligne.

☞ Tarif F (au lieu du tarif G réservé aux non ressortissants des armées)

☞ Retrouvez toutes ces offres sur le site partenaire <https://www.igesa.fr/accueil>



Le CGCV a concocté pour vos enfants, 104 séjours de vacances collectives éducatives en France et à l'étranger... de quoi

réjouir vos enfants de 5 à 17 ans !

Sport, nature, découvertes sont au programme de l'été 2025 à travers un projet éducatif, un projet Éco-Citoyens solidaires, un projet pédagogique et d'animation, le tout encadré par des équipes sérieuses et dynamiques !

Les inscriptions sont déjà ouvertes depuis quelques semaines, mais il reste encore quelques places.

☞ Retrouvez toutes les offres sur le site : <https://www.cgcv.org>



Le saviez-vous ?

La subvention pour séjours d'enfants

est une aide financière non remboursable versée aux agents pour le financement de dépenses d'hébergement dans des structures de loisir ou de vacances. Sous condition de ressources, elle est gérée et financée par chaque ministère.

☞ Contactez votre Conseiller d'Action Sociale ou DRH

Séjours subventionnés :



action-sejours

apprendre en s'amusant

Une réduction de 7 % de remise est appliquée pour les séjours été 2025.

Une réduction de 5% de remise est appliquée pour les séjours printemps – automne et hiver 2025.

! La SRIAS de Corse apporte une participation financière par agent et pour un séjour limité à un enfant par famille pour l'année 2025.

La subvention est soumise au quotient familial des parents. Elle est déduite directement du montant du séjour.

Seul le reste à charge est payé à Action-sejours.

Tableau des tranches de revenus :

Tranche :	Quotient Familial Mensuel :	Subvention du séjour SRIAS :
1	de 0 à 700	70 % des frais de séjour avec un maximum de 700 €
2	de 701 à 1 100	60 % des frais de séjour avec un maximum de 600 €
3	de 1101 à 1400	50 % des frais de séjour avec un maximum de 400 €
4	plus de 1401	40 % des frais de séjour avec un maximum de 250 €

Code partenaire : SRIASCORSE

☞ Réservez le séjour par téléphone au 01 45 30 91 91 ou par mail info@actionsejours.com
<https://www.action-sejours.com>



Le Pass colo, c'est quoi exactement ?

Une nouvelle aide allant de 200 € à 350 € pour faciliter les départs en colonie de vacances des enfants l'année de leur 11 ans. En 2025, le Pass colo concerne les enfants nés en 2014 et les enfants nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024. Le montant est calculé en fonction du quotient familial CAF. Il est déduit directement du prix du séjour.

☞ Si vous êtes allocataire Caf, vous avez reçu le 10 février 2025 une notification de votre Caf à retrouver sur « mon compte » vous confirmant votre éligibilité.

☞ Si vous n'êtes pas allocataire Caf, l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) vérifie votre éligibilité.

Rendez-vous sur le site : <https://jpa.asso.fr/passcolo>